

CONSIGNES POUR L'INSERTION DES ARTICLES DANS LA REVUE ET SUR LE SITE INTERNET

Avec la nouvelle équipe, la revue de notre médaille reprend de la vigueur. Parfait, nous ne pouvons que nous en féliciter. Cependant ce nouvel engouement fait que les demandes de parution dans la rubrique « **la vie des unions et des sections** » explosent. Une fois encore parfait, nous sommes heureux d'être victimes de notre renouveau.

Malheureusement, nous ne pouvons pas faire paraître tous les articles, la place manque. Elle manque pour plusieurs raisons, la réglementation de la commission paritaire nous impose 50 % de la surface consacrée à la vie spécifique de la SNEMM et les 50 % restant doivent impérativement être réservés aux informations générales et à la publicité qui est un apport financier non négligeable, pour ne citer que les principales.

Nous sommes donc dans l'obligation de faire un choix douloureux, seuls les articles les plus courts ayant un maximum de 350 mots et une unique photo d'au moins 1 Mo pourront se placer dans la liste des articles pouvant paraître dans la revue. Les CR d'AG ou de congrès très détaillés, ne seront plus publiés dans la revue. Veuillez svp à être très concis dans la rédaction de ces derniers.

En revanche, les articles les plus riches, les plus construits, les plus intéressants pour l'ensemble de la collectivité des médaillés, mais aussi et surtout les plus longs avec plusieurs photos pourront avoir une place de choix pour paraître sur le site. Ils sont à adresser Jean-Paul Viry responsable du site internet à l'adresse suivante : (articlesviedesstructures@snemm.fr).

De cette manière, les unions et sections qui souhaitent mettre en avant leurs activités, afin qu'un maximum de lecteurs puisse en avoir un récit complet, seront pleinement satisfaites.

Pour les envois à la vie des structures, il faut que le texte soit en clair (**pas de PDF ni d'article de journal ...**), les photos séparées du texte, envoyées en pièces jointes, **ne doivent pas dépasser 2 Mo** sinon elles ne peuvent pas être téléchargées sur le site.

Les articles sur la revue sont plus éphémères, et n'offrent qu'une seule possibilité à une activité d'être lue. En revanche, sur le site les articles les plus intéressants seront immédiatement consultables, facilement retrouvables et surtout les auteurs pourront donner libre cours à leur talent de rédacteur et/ou de photographe ce que la revue ne permet pas.

Merci de votre compréhension, mais surtout merci de nous aider dans ces tâches.

André Géry, responsable revue
Jean-Paul VIRY, responsable du site INTERNET